

# Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

## ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2012

Étaient présents :

**Membres élus :** Jean-Marc BAILLY – Philippe BENEDIT – Jean-Yves CAUCHOIS - Dominique CAUQUY – Patrice FONTENAT – Louis GIREAU – Gilbert GROSSAT – Gilbert GUDERZO – Christian JACQUET – Dominique JOUSSEAU – Eric LUGAND – Jean-Pierre MARMILLON – Thierry MERCIER – Guy MONNET – Pascal PERRAUT – Michel PHILIBERT – Hervé PIERROT – Danielle PRADEL – Jean-Claude REY – Philippe TOURNIER-BILLON – Philippe VERNE - Eric VOISIN.

**Membres associés :** Guillaume ECHAVIDRE – Michel GALLET – Pascal MEILHEURAT – Claire NALLET– Michel PIERROT– Claude RABUEL

### Intervention de Monsieur Hervé PIERROT – Premier Vice Président

#### POLE EUROPEEN DE PLASTURGIE : POINT SUR LES APPORTS

Lors de notre Assemblée Générale du 26 septembre 2011, nous avons délibéré favorablement sur les modalités de remboursement des apports consentis au Pôle Européen de Plasturgie ainsi que sur le soutien financier de la Chambre aux programmes de recherche de cette association.

Par lettre en date du 23 janvier 2012, le Préfet de Région a fait savoir que le recouvrement échelonné de la créance détenue par la Chambre constituait probablement la seule issue permettant de préserver l'équilibre financier du Pôle Européen de Plasturgie, mais demandait à ce que l'aide apportée à cet organisme soit dissociée.

Pour sa part, Monsieur le Président du Pôle Européen de Plasturgie m'a informé de sa décision de faire valoir les dispositions de l'article 4 des traités d'apport qui disposent :

*"Le présent apport est effectué pour une durée déterminée et limitée à 10 années, à compter de la date de réalisation dudit apport. A l'issue de cette période, la Chambre de Commerce et d'Industrie se réserve le droit de reprendre son apport, en totalité ou par fractions, selon un plan négocié d'un commun accord qui, en tout état de cause, ne devra pas mettre en péril l'équilibre financier et d'exploitation de l'Association."*

Dans ce contexte, il est soumis à votre approbation :

- de rapporter la délibération que nous avons prise lors de notre Assemblée Générale du 26 septembre 2011
- d'analyser chaque année la situation du Pôle Européen de Plasturgie et ses capacités de remboursement au regard des dispositions de l'article 4 des traités d'apport
- enfin de réexaminer ce dossier dans l'hypothèse où le Pôle Européen de Plasturgie verrait aboutir son projet de transformation en Centre Technique Industriel.

L'assemblée :

- ✓ vu l'exposé de Monsieur Hervé PIERROT - premier Vice Président
- ✓ vu la lettre d'observation de Monsieur le Préfet de Région du 23 janvier 2012
- ✓ vu les observations de Monsieur le Président du P.E.P.

Et après en avoir délibéré :

Décide :

- de rapporter la délibération prise lors de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2011
- d'examiner chaque année la situation du P.E.P. et ses capacités de remboursement au regard de l'article 4 des traités d'apports
  
- de réexaminer le dossier dans l'hypothèse où le P.E.P. verrait aboutir son projet de transformation en Centre Technique Industriel

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

➤ nombre de membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain :	36
➤ nombre de membres élus en exercice :	36
➤ nombre de membres élus présents :	22
➤ nombre de membres élus absents :	14
➤ nombre de voix "pour" :	22
➤ nombre de voix "contre" :	0
➤ nombre d'abstentions :	0

Original signé

Original signé

Louis GIREAU  
Secrétaire

Jean-Marc BAILLY  
Président